

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 28 FÉVRIER 2023

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre clos le 28 février 2023 en comparaison du trimestre clos le 28 février 2022. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 11 avril 2023 et a été approuvé par le comité d'audit le 10 avril 2023. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 28 février 2023 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2022.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers intermédiaires ont été établies conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 ») qui fait partie des Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La Société a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar américain (« \$ US »). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, l'utilisation de « *EGRIFTA^{MD}* » et de « *EGRIFTA SV^{MD}* » (tésamoréline injectable) réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que l'utilisation de « *Trogarzo^{MD}* » (ibalizumab-uyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (le « VIH-1 ») présentant une multirésistance aux médicaments. L'utilisation de « tésamoréline » réfère au composé de tésamoréline servant au traitement possible de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale et chez les patients infectés par le VIH.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion comprend des informations prospectives au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. Ces informations prospectives sont fondées sur les opinions et les hypothèses de notre direction et sur les renseignements auxquels elle a accès à l'heure actuelle (collectivement, les « informations prospectives »). Dans certains cas, des termes et expressions comme « peut », « pourra », « pourrait », « devrait », « s'attend », « planifie », « anticipe », « croit », « estime », « projette », « prévoit », « a l'intention », « continue », « potentiel » et d'autres termes et expressions semblables permettent de repérer des informations prospectives. Bien que nous estimions que les attentes reflétées dans ces informations prospectives soient raisonnables, ces informations portent sur des événements futurs ou sur nos rendements futurs, et

comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, nos niveaux d'activité, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon marquée des résultats, des niveaux d'activité, du rendement ou des réalisations exprimés expressément ou implicitement dans ces informations prospectives. Ces dernières concernent, entre autres, ce qui suit : nos attentes à l'égard de la commercialisation d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD}; notre capacité d'accroître les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et d'atteindre nos objectifs financiers; notre capacité de satisfaire à l'offre et à la demande pour nos produits; l'acceptation par le marché d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; le maintien de nos ententes de collaboration et de nos autres ententes importantes avec nos partenaires commerciaux et nos tiers fournisseurs actuels et notre capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; notre capacité de continuer à rechercher et de conserver le remboursement d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} par des tiers payeurs aux États-Unis; le prix et les modalités de remboursement d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles ou qui peuvent le devenir; notre capacité de protéger et de maintenir nos droits de propriété intellectuelle à l'égard de la tésamoréline; les échéances associées au dépôt d'un protocole modifié auprès de la FDA aux fins de la reprise de notre essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902 (défini ci-après) ainsi que les échéances associées à l'achèvement de l'étude de validation portant sur les facteurs humains (définie ci-après) pour *EGRIFTA SV^{MD}* et au dépôt d'une sBLA (définie ci-après) pour un mode d'administration de Trogarzo^{MD} par injection intramusculaire; notre capacité de respecter les clauses, les engagements et les obligations contenus dans la facilité d'emprunt (définie ci-après) conclue avec des membres du même groupe que Marathon et de ne pas être en défaut aux termes de celle-ci; notre capacité de trouver un partenaire pour la réalisation d'un essai clinique de phase 2b/3 portant sur la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale; notre capacité de trouver un partenaire pour poursuivre le développement du TH1902 lorsque l'essai clinique de phase 1 aura repris; notre capacité de contrôler nos charges afin de dégager un BAIIA ajusté d'ici la fin de l'exercice; nos attentes concernant nos résultats financiers, y compris nos revenus, nos charges, nos marges brutes, notre rentabilité, nos liquidités, nos dépenses en immobilisations et nos impôts sur les bénéfices; nos estimations concernant nos besoins en capital.

Ces informations, qui indiquent notre point de vue actuel sur des événements futurs, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs présentés ou sous-entendus dans les informations prospectives. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des informations prospectives : les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} progresseront aux États-Unis avec le temps; nos dépenses continueront d'être maîtrisées; nos pratiques commerciales aux États-Unis ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel; *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis ne sera adopté ou rendu par un organisme gouvernemental; il sera possible de compter sur un approvisionnement continu d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} pour répondre en temps opportun à la demande du marché; nos relations avec les tiers fournisseurs d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} seront

exemptes de conflits; la quantité de produits retournés et la valeur des ristournes et des rabais ne dépasseront pas nos estimations à cet égard; aucune version biosimilaire de la tésamoréline ne sera approuvée par la FDA; notre propriété intellectuelle empêchera les entreprises de commercialiser des versions biosimilaires de la tésamoréline aux États-Unis; aucun vaccin ni remède ne sera trouvé pour la prévention ou l'éradication du VIH; l'EFH sera réalisée avec succès et nous déposerons de nouveau un supplément auprès de la FDA pour *EGRIFTA SV^{MD}* d'ici la fin de l'exercice 2023; la FDA approuvera le supplément; nous ne serons pas en défaut aux termes des modalités et conditions de la facilité d'emprunt, notamment les clauses de liquidités et de revenus minimums prévues dans cette facilité; nous remplirons toutes les conditions énoncées dans la facilité d'emprunt qui doivent être remplies pour pouvoir prélever la deuxième tranche de 20 M\$; le taux d'intérêt sur la somme empruntée à des membres du même groupe que Marathon aux termes de la facilité d'emprunt n'augmentera pas de façon importante; la Société poursuivra son exploitation; nous trouverons un partenaire pour mener un essai clinique de phase 2b/3 portant sur la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale; la FDA approuvera les modifications apportées à notre protocole, ce qui nous permettra de reprendre notre essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902 pour divers types de cancers; nous obtiendrons des résultats positifs sur le plan de l'efficacité et de l'innocuité dans le cadre de notre essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902 pour divers types de cancers; nous trouverons un partenaire pour poursuivre le développement du TH1902 lorsque l'essai clinique de phase 1 aura repris; nos activités de recherche et de développement donneront des résultats positifs; les échéances établies dans le présent document ne seront pas touchées de façon défavorable et importante par des événements imprévus qui pourraient survenir après la date du présent rapport de gestion; notre plan d'affaires ne subira pas de modifications importantes; aucun événement international, comme une pandémie ou une guerre mondiale, ne se produira et n'aura d'incidence négative sur le commerce mondial.

Les hypothèses qui sous-tendent les informations prospectives sont soumises à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la poursuite des collaborations et autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et fournisseurs tiers actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} par des tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles sur le marché ou qui peuvent le devenir; la capacité de la Société de protéger et de conserver ses droits de propriété intellectuelle à l'égard d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de la tésamoréline; les événements qui pourraient perturber la capacité de la Société de respecter les délais indiqués dans le présent document; la découverte d'une cure pour le VIH; l'incapacité de la Société de respecter les conditions énoncées dans la facilité d'emprunt, entraînant un cas de défaut et empêchant la Société d'accéder au montant total de l'emprunt à terme; le rejet par la FDA du protocole modifié visant la reprise de l'essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902; l'incapacité de la Société à conclure un accord de partenariat avec un tiers pour son programme sur le NASH

ou pour son programme d'oncologie; les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, sa rentabilité, ses liquidités, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital.

Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023, accessible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur le formulaire 40-F daté du 28 février 2023 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

MESURE NON CONFORME AUX IFRS ET AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les renseignements présentés dans le présent rapport de gestion comprennent une mesure financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société a recommencé à utiliser le BAIIA ajusté au cours du trimestre écoulé et elle a inclus le BAIIA ajusté de la période comparative. Un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté est présenté à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » du présent rapport de gestion.

SURVOL DES ACTIVITÉS

Nous sommes une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies novatrices répondant à des besoins médicaux non comblés. Notre stratégie commerciale vise à accroître les revenus et à atteindre un BAIIA ajusté positif grâce à la vente de nos actifs actuels et potentiels en Amérique du Nord et à

développer un portefeuille de produits complémentaires, compatibles avec notre expertise en matière de développement de médicaments et notre savoir-faire en matière de commercialisation. Nous avons actuellement deux produits approuvés : *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} aux États-Unis. En plus de la vente de nos produits, nous menons des activités de recherche et de développement. Nous disposons d'un portefeuille de médicaments expérimentaux dans les domaines de la stéatohépatite non alcoolique et de l'oncologie.

NOS MÉDICAMENTS

Deux des médicaments commercialisés par la Société ont été approuvés pour les personnes vivant avec le VIH aux États-Unis, à savoir *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD}.

EGRIFTA SV^{MD} (tésamoréline pour injection) est une nouvelle formulation d'*EGRIFTA^{MD}* qui avait initialement été approuvée par la FDA en novembre 2010 et lancée aux États-Unis en janvier 2011. *EGRIFTA SV^{MD}* a été approuvée par la FDA en novembre 2018, a été lancée en 2019 et a maintenant remplacé *EGRIFTA^{MD}* dans ce pays. *EGRIFTA SV^{MD}* est offert en formulation à fiole unique pouvant être gardée à température ambiante et possède une concentration plus élevée, ce qui permet d'administrer un volume réduit aux patients. *EGRIFTA SV^{MD}* est actuellement le seul médicament approuvé aux États-Unis pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH atteints de lipodystrophie, et notre organisation commercialise ce produit dans ce pays depuis le 1^{er} mai 2014.

Trogarzo^{MD} a été approuvé par la FDA en mars 2018 pour le traitement des infections au VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments chez les adultes qui sont déjà exposés à de nombreux traitements et dont on constate l'échec du traitement antirétroviral actuel.

En mars 2016, nous avons obtenu les droits de commercialisation du Trogarzo^{MD} aux États-Unis et au Canada aux termes d'une entente de distribution et de licence conclue avec TaiMed. En mars 2017, nous nous sommes entendus avec TaiMed afin d'inclure à l'entente originale les droits de commercialisation du Trogarzo^{MD} dans l'Union européenne et dans d'autres pays comme Israël, la Norvège, la Russie et la Suisse (l'« entente conclue avec TaiMed »). En avril 2022, la Société a envoyé un avis de résiliation à TaiMed en ce qui concerne la commercialisation et les droits de distribution du Trogarzo^{MD} en Europe.

Le 3 octobre 2022, la FDA a approuvé le mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection intraveineuse (« IV ») sur une période de 30 secondes.

NOTRE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Theratechnologies s'est constitué un portefeuille prometteur de traitements expérimentaux dans des domaines où les besoins ne sont pas comblés, notamment la stéatohépatite non alcoolique, l'oncologie et le VIH.

Tésamoréline

Étude sur les facteurs humains relative à EGRIFTA SV^{MD}

En ce qui concerne la lipodystrophie associée au VIH, nous sommes sur la bonne voie pour terminer l'étude sur les facteurs humains (« EFH ») concernant *EGRIFTA SV^{MD}* au premier semestre de 2023, et nous travaillons avec diligence pour achever le travail associé au dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique (sBLA) relative à la formulation F8 de la tésamoréline auprès de la FDA.

Nous sommes également convaincus que nous réussirons à régler le problème de la pénurie d'eau bactériostatique pour injection en prenant le contrôle de l'approvisionnement de cette composante grâce aux services d'un fabricant tiers. Le développement continue de la tésamoréline permet à Theratechnologies de maintenir son positionnement en tant qu'entreprise proposant de rares options aux fabricants de médicaments leur permettant de s'associer immédiatement à une entreprise afin de lancer un essai clinique de phase 2b/3 axé sur la stéatohépatite non alcoolique (« NASH »).

Formulation F8

Au printemps 2022, le seul fournisseur mondial d'EBI nous a informés que son usine de fabrication avait fait l'objet d'une inspection de la FDA, qui l'a obligé à apporter des modifications à ses installations avant de pouvoir reprendre la fabrication et l'expédition de son EBI. Par conséquent, le dépôt d'une sBLA, que nous prévoyions effectuer d'ici la fin du premier trimestre de 2022, a dû être reporté jusqu'à ce que ce fournisseur puisse reprendre la fabrication et l'expédition d'EBI, ou jusqu'à ce que nous trouvions un autre fournisseur d'EBI.

Nous avons conclu une entente de développement avec un tiers fournisseur pour la fabrication de notre propre approvisionnement en EBI et, à ce jour, les lots d'ingénierie et de validation d'EBI ont été fabriqués. Nous avons entamé des discussions avec ce tiers fournisseur dans le but de conclure une entente d'approvisionnement à long terme en EBI. En outre, comme la FDA exigeait la réalisation d'une EFH pour *EGRIFTA SV^{MD}*, nous avons décidé, de manière proactive, d'en réaliser une également pour la formulation F8 avant de soumettre une sBLA en vue d'obtenir l'approbation de la formulation F8. Nous nous attendons à ce que cette étude soit terminée après l'EFH relative à *EGRIFTA SV^{MD}*.

Nous prévoyons maintenant déposer auprès de la FDA au quatrième trimestre de 2023 une sBLA en vue d'obtenir l'approbation de la formulation F8 pour le traitement de la lipodystrophie chez les personnes vivant avec le VIH.

Nous prévoyons également utiliser la formulation F8 dans le cadre de notre essai clinique de phase 2b/3 portant sur la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale.

Stylo injecteur à doses multiples

Au cours de l'exercice 2021, nous avons commencé à mettre au point le stylo injecteur devant être utilisé avec la formulation F8. À ce jour, la mise au point du stylo injecteur n'est pas terminée et nous sommes toujours en train d'évaluer sa faisabilité. Par conséquent, aucun calendrier n'a été établi relativement à la mise au point du stylo injecteur.

Tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale

Le 10 septembre 2020, nous avons annoncé notre intention d'étudier la tésamoréline pour le traitement éventuel de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale au moyen de la formulation F8. En novembre 2020, nous avons déposé une demande de drogue nouvelle de recherche (au sens de *Investigational New Drug*) (« DNR ») auprès de la FDA pour un essai clinique de phase 3 évaluant la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique, et nous avons reçu une lettre autorisant le début de cet essai clinique de phase 3 (*Study May Proceed*) de la FDA en décembre 2020. La lettre recommandait à la Société de demander la tenue d'une rencontre pour discuter des questions et des commentaires figurant dans cette lettre afin de régler certains aspects de la conception proposée de l'essai et ainsi s'assurer qu'elle soit conforme aux attentes de la FDA en ce qui concerne les essais sur la stéatohépatite non alcoolique. La Société a donné suite à la recommandation de la FDA et a demandé la tenue d'une rencontre avec l'agence. Le 15 juillet 2021, nous avons annoncé avoir conclu les discussions avec la FDA suivant une réunion portant sur la fin de la phase 2 et avec l'EMA suivant une réunion pour avis scientifique concernant l'essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique.

En juillet 2021, nous avons annoncé que la conception définitive de l'essai clinique de phase 3 entraînerait des coûts plus élevés que ceux que nous avons estimés et que, par conséquent, nous examinons les options s'offrant à nous afin de mettre à exécution, de la manière la plus efficace qui soit, ce programme, y compris la recherche d'un éventuel partenaire.

Nous observons toujours un intérêt et un enthousiasme dans les discussions portant sur la stéatohépatite non alcoolique, grâce à de nouvelles données sectorielles prometteuses. Maintenant que le problème de l'approvisionnement en EBI est résolu, nous pouvons assurer avec confiance à nos partenaires éventuels que les prochaines étapes du développement et le lancement éventuel d'un essai clinique de phase 2b/3 axé sur la stéatohépatite non alcoolique (« NASH ») ne seront pas entravés par d'autres problèmes d'approvisionnement. À ce jour, nous poursuivons la recherche d'éventuels partenaires sur le marché pour notre programme sur le NASH. Nous soutenons toujours que le développement continu de la tésamoréline permet à Theratechnologies de maintenir son positionnement en tant qu'entreprise proposant de rares options aux fabricants de médicaments leur permettant de s'associer immédiatement à une entreprise afin de lancer un essai clinique de phase 2b/3 axé sur la stéatohépatite non alcoolique (« NASH »).

Ibalizumab

Mode d'administration de Trogarzo^{MD} par injection intramusculaire

La Société a terminé le recrutement de tous les patients pour cette étude, de même que l'étude elle-même. Nous effectuons actuellement l'analyse des données relatives à cette étude, qui consistait à évaluer l'innocuité et les niveaux pharmacocinétiques de Trogarzo^{MD} lorsque celui-ci est administré par voie intramusculaire au moyen d'une seringue. Nous prévoyons déposer une sBLA auprès de la FDA afin d'obtenir l'approbation du mode d'administration par injection intramusculaire au cours de l'exercice 2023.

Essai clinique de phase 1 portant sur le sudocétaxel zendusortide (« TH1902 »)

En mars 2021, nous avons débuté notre essai clinique de phase 1 visant à évaluer le TH1902 pour le traitement des cancers exprimant le récepteur de la sortiline. L'essai clinique de phase 1 comprenait une étude de partie A à doses croissantes visant à évaluer l'innocuité, la pharmacocinétique, la dose maximale tolérée (la « DMT ») et l'activité antitumorale préliminaire du TH1902 administré une fois toutes les trois semaines chez des patients atteints de tumeurs solides avancées et réfractaires aux traitements anticancéreux disponibles. La partie B de l'essai clinique de phase 1, également appelée la partie « panier » de l'essai, consistait à recruter un total d'environ 70 patients pour évaluer l'innocuité et la tolérabilité du TH1902 dans le traitement de différents types de tumeurs solides, notamment celles présentes dans les cas de cancer du sein HR+, de cancer du sein triple négatif, de cancer de l'ovaire, de cancer de l'endomètre, de mélanome, de cancer de la thyroïde, de cancer du poumon à petites cellules et de cancer de la prostate.

Conformément au protocole de l'étude, la DMT est établie une fois qu'un effet indésirable important est observé chez au moins deux patients.

La partie A de l'essai clinique de phase 1 a été achevée à l'été 2022. Nous avons ensuite annoncé qu'un total de 18 patients ayant déjà reçu de nombreux traitements anticancéreux, soit en moyenne 8 traitements, avaient été recrutés pour la partie à doses croissantes de l'étude. À la suite des observations relatives à l'innocuité à une dose de 420 mg/m², lesquelles comprenaient notamment une neuropathie de niveau 3, une neutropénie de niveau 4, des changements oculaires de niveau 3 (acuité visuelle, kératite et sécheresse oculaire de la surface) et des toxicités cutanées de niveau 2 (éruption, prurit et inflammation), la dose de TH1902 a été réduite à 300 mg/m² aux fins du deuxième niveau de dose, et le bassin de patients a été élargi, passant à six patients. Aucune toxicité limitant la dose (« TLD ») n'a été observée au cours du premier cycle; par conséquent, la dose de 300 mg/m² a été retenue pour la poursuite de la partie « panier » de l'essai.

En outre, nous avons indiqué que les concentrations de docétaxel libre étaient faibles, représentant en proportion seulement 11 % de celles observées dans le traitement au docétaxel à une dose de 75 mg/m². La dose de 300 mg/m² semblait être bien tolérée. Nous avons de plus rapporté avoir observé des signes d'efficacité chez trois patients ayant déjà reçu de nombreux traitements.

Après avoir déterminé la DMT, nous avons commencé à recruter des patients pour la partie « panier » de l'essai. En décembre 2022, nous avons décidé de suspendre volontairement le recrutement de patients et de revoir la conception de notre essai clinique portant sur le TH1902 pour divers types de cancer. La décision a été prise après consultation de nos chercheurs cliniques. Les résultats obtenus sur le plan de l'efficacité n'étaient pas suffisamment convaincants pour poursuivre le recrutement des patients et ne l'emportaient pas sur le risque d'événements indésirables observés chez certains patients.

En 2023, la Société a commencé à utiliser le terme « sudocétaxel zendusortide » pour faire référence au TH1902. Le sudocétaxel zendusortide est le nom générique assigné au TH1902 par le système des dénominations communes internationales.

Faits saillants récents :

Parcours de développement du sudocétaxel zendusortide (TH1902)

Le 1^{er} décembre 2022, Theratechnologies a annoncé sa décision de suspendre volontairement le recrutement de patients à son essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902, le principal conjugué peptide-médicament (« CPM ») expérimental de la Société pour le traitement de cancers exprimant la sortiline.

Après l'arrêt volontaire, la Société a mis sur pied un comité consultatif scientifique afin de l'aider à déterminer la meilleure voie à suivre pour la mise au point du TH1902. En mars 2022, une réunion s'est tenue avec plusieurs oncologues médicaux de partout aux États-Unis qui sont des experts réputés dans l'ensemble du cycle de développement de médicaments oncologiques.

Theratechnologies a présenté les données précliniques et cliniques recueillies à ce jour au comité consultatif scientifique, qui a effectué des recommandations pour modifier la fréquence d'administration, la sélection des types de tumeurs et les critères de recrutement des patients, en vue d'améliorer encore davantage nos chances de succès. La Société finalise actuellement les ajustements au protocole et prévoit de le soumettre à la FDA avant la fin avril.

Conformément à l'objectif de 2023 de la Société de générer un BAIIA ajusté positif d'ici la fin de l'exercice, tous les nouveaux investissements dans le TH1902 seront échelonnés. Une fois que l'essai clinique de phase 1 aura repris, Theratechnologies évaluera également des partenariats potentiels pour le TH1902.

Modification à la facilité d'emprunt à terme conclue avec des membres du même groupe que Marathon Asset Management

Le 28 février, la Société a annoncé qu'elle a conclu la première modification à sa convention de crédit datée du 20 juillet 2022 (la « facilité d'emprunt ») avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management LP agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon »).

La Société et Marathon ont convenu de modifier les modalités de la facilité d'emprunt en retirant la condition de soumettre à la FDA les résultats de l'étude portant sur les facteurs humains à l'égard d'*EGRIFTA SV^{MD}* afin de permettre à la Société d'accéder à la deuxième tranche de 20 millions de dollars américains de la facilité d'emprunt et en permettant l'inclusion d'un paragraphe explicatif sur la continuité de l'exploitation dans le rapport de l'auditeur aux actionnaires pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 sans déclencher un cas de défaut.

Les modifications ont été conclues en contrepartie de l'émission d'un nombre total de 5 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription de Marathon ») en faveur de Marathon. Chaque bon de souscription de Marathon donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 1,45 \$ par action jusqu'au 27 février 2030.

Conference on Retroviruses and Opportunistic Infections (« CROI »)

Le 22 février, Theratechnologies a annoncé une présentation à la 30^e *Conference on Retroviruses and Opportunistic Infections* (CROI), au cours de laquelle elle a mis en évidence de nouvelles données démontrant une amélioration du syndrome métabolique chez les personnes vivant avec le VIH. La présentation a démontré une association entre la réduction de l'excès de gras viscéral abdominal et la diminution de la prévalence du syndrome métabolique avec le traitement avec tésamoréline. Ces données additionnelles s'ajoutent à celles qui mettent en évidence l'utilité potentielle de la tésamoréline dans la lutte contre le syndrome métabolique ainsi qu'à la recherche sur la stéatose hépatique.

American Association for Cancer Research (« AACR »)

Le 14 mars, après la clôture du premier trimestre, Theratechnologies a annoncé qu'elle donnera trois présentations lors du congrès annuel de l'*American Association for Cancer Research* (AACR), le 18 avril 2023. Ces nouvelles données, qui seront communiquées dans le cadre de trois séances de présentation d'affiches, mettent en évidence un effet synergique du TH1902 en association avec le ligand de la protéine 1 de mort cellulaire programmée (PD-L1), un traitement à base d'inhibiteurs de point de contrôle utilisé chez un modèle murin de mélanome; une forte expression du récepteur de la sortiline (SORT1) dans divers types de tumeurs par rapport aux tissus sains; et une justification pour l'utilisation du TH1902 comme approche thérapeutique potentielle dans le traitement du cancer du sein triple négatif (CSTN) SORT1 positif et des cancers du sein HER2 positifs.

PLACEMENT DE JANVIER 2021 – EMPLOI DU PRODUIT

Le tableau suivant compare l'emploi du produit estimé du placement d'unités de janvier 2021 et son emploi réel au 28 février 2023 :

<i>en millions</i>	Emploi du produit estimé	Emploi du produit réel	Écart
Essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique	30,5 \$	2,8 \$	(27,7) \$
Recherche et développement en oncologie	7,0 \$	9,2 \$	2,2 \$
Activités commerciales et de commercialisation	3,5 \$	–	(3,5) \$
Autres	1,5 \$	1,3 \$	(0,2) \$
Produit net	42,5 \$	13,3 \$	(29,2) \$

Au 28 février 2023, un montant d'environ 2 828 000 \$ avait été utilisé dans le cadre de l'essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique.

Au 28 février 2023, un montant d'environ 9 234 000 \$ avait été utilisé dans le cadre des activités de recherche et de développement en oncologie, et l'écart entre le montant affecté

et le montant utilisé au 28 février 2023 représente les fonds détenus en trésorerie en attendant leur affectation prévue au fur et à mesure que les coûts seront engagés.

Enfin, la Société n'a mis en œuvre aucune nouvelle initiative en ce qui concerne les activités commerciales et de commercialisation, de sorte que les fonds qui étaient destinés à cet emploi ont été versés au fonds de roulement de la Société.

Prévisions de revenus pour 2023

Nous confirmons les prévisions de revenus de l'exercice 2023 dans l'ordre de 90 à 95 millions de dollars, ce qui représentera une croissance de 13 % à 19 % par rapport à l'exercice 2022.

Revenus du premier trimestre de 2023

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 28 février		Variation
	2023	2022	
Ventes nettes d'EGRIFTA ^{MD} et d'EGRIFTA SV ^{MD}	12 711	11 704	8,6 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	7 197	6 853	5,0 %
Revenus	19 908	18 557	7,3 %

Résultats financiers du premier trimestre de l'exercice 2023

Revenus

Les revenus consolidés se sont chiffrés à 19 908 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 18 557 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, représentant ainsi une hausse de 7,3 %.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2023, les ventes d'EGRIFTA SV^{MD} ont atteint 12 711 000 \$, contre 11 704 000 \$ au premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 8,6 %. La hausse des ventes d'EGRIFTA SV^{MD} est principalement attribuable à un nombre accru de ventes unitaires et à un prix de vente net plus élevé, mais a été contrebalancée par une hausse des remises aux régimes publics.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2023, les ventes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 7 197 000 \$, contre 6 853 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2022, soit une hausse de 5,0 %. Au premier trimestre de 2023, les ventes unitaires de Trogarzo^{MD} ont enregistré une hausse minime et ont été avantagées par un prix de vente net plus élevé et par des remises gouvernementales et une facturation interne plus favorables.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 4 693 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 6 099 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Pour le premier trimestre de l'exercice 2022, le coût des ventes tient compte d'une charge d'amortissement de 1 221 000 \$ liée au règlement d'obligations futures, qui a été comptabilisée à titre d'« autre actif » dans l'état consolidé de la situation financière. L'autre actif ayant été entièrement amorti au premier semestre de l'exercice 2022, cette charge était nulle pour le premier trimestre de l'exercice 2023.

Le coût des produits vendus a diminué pour s'établir à 4 693 000 \$, contre 4 878 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le coût des produits vendus pour le premier trimestre de l'exercice précédent était plus élevé en raison d'un ajustement apporté au coût des produits vendus pour le Trogarzo en Europe au titre de la provision liée aux remises en Europe.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 9 356 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, comparativement à 8 003 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. L'augmentation au cours du premier trimestre de l'exercice 2023 est essentiellement attribuable aux charges liées à la production de lots de validation d'EBI (536 000 \$) et aux charges de 838 000 \$ liées à la production de lots cliniques de TH1902. Les autres dépenses de projet comprennent les dépenses liées à l'étude portant sur les facteurs humains liés à l'*EGRIFTA SV^{MD}* ainsi que celles liées à l'essai clinique de phase 1 du TH1902.

Frais de vente

Les frais de vente se sont élevés à 6 814 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 7 807 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022, soit une baisse de 12,7 %.

La diminution des frais de vente s'explique essentiellement par la décision de sortir du marché européen en 2022, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses aux États-Unis.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 4 452 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2023, contre 4 368 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Cette légère hausse est attribuable à un essor généralisé des activités reflétant la croissance de notre entreprise en Amérique du Nord qui découle de l'intégration de notre équipe sur le terrain en 2022 et est compensée par la baisse des dépenses en Europe.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 4 940 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 1 285 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières nettes est principalement attribuable à la perte sur la modification de la dette de 2 650 000 \$ découlant de l'émission des bons de

souscription de Marathon émis en lien avec les modifications à la convention de crédit, ainsi qu'à la hausse des charges d'intérêts sur la dette à long terme de la Société en raison de la nouvelle facilité d'emprunt conclue au troisième trimestre de l'exercice 2022.

BAIIA ajusté¹

Le BAIIA ajusté s'est établi à (3 892 000) \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2023, comparativement à (4 094 000) \$ pour la période correspondante de 2022. Au premier trimestre de 2023, le BAIIA ajusté a subi l'incidence négative de certains coûts de production, à savoir des charges liées à la production de lots de validation d'EBI de 536 000 \$ et des charges de 838 000 \$ liées à la production de lots de TH1902. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-après.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 10 443 000 \$, soit 0,11 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2023, en comparaison d'une perte nette de 9 032 000 \$, soit 0,09 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2022.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Incertitude quant à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'identifier tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des événements ou des conditions, considérés collectivement, indiquent que la Société pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations à leur échéance pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 28 février 2023. Si la Société conclut que des événements ou des conditions jettent un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle doit évaluer si les plans élaborés pour atténuer ces événements ou conditions permettront de lever tout doute important éventuel.

Pour le trimestre clos le 28 février 2023, la Société a inscrit une perte nette de 10 443 000 \$ (9 032 000 \$ en 2022) et enregistré des flux de trésorerie d'exploitation positifs de 2 361 000 \$ (42 000 \$ en 2022). Au 28 février 2023, le total des passifs courants dépassait le total des actifs courants de la Société. Les billets non garantis de premier rang convertibles en circulation de 27 467 000 \$ de la Société viennent à échéance en juin 2023 (se reporter à la note 7 afférente aux états financiers intermédiaires), ce qui obligera la Société à utiliser son solde de trésorerie et à prélever la tranche 2 de l'emprunt (selon la définition énoncée à la note 18 afférente aux états financiers consolidés annuels au 30 novembre 2022) au titre de sa facilité d'emprunt à terme (la « facilité d'emprunt ») pour rembourser le principal et les intérêts courus sur celle-ci. La facilité d'emprunt est disponible en quatre tranches qui comportent diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter aux notes 18 et 24 afférentes aux états financiers consolidés annuels

¹ Se reporter aux rubriques « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » et « Rapprochement du BAIIA ajusté » du présent rapport de gestion.

au 30 novembre 2022). Des jalons opérationnels et des cibles de revenus obligatoires doivent aussi être respectés pour que la Société se conforme aux modalités de la facilité d'emprunt ou puisse effectuer des prélèvements aux termes des diverses tranches.

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 28 février 2023 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire de sa capacité à accroître ses revenus et à gérer ses charges de manière à générer des flux de trésorerie d'exploitation positifs suffisants et (ou) à trouver d'autres sources de financement afin de respecter l'ensemble des clauses restrictives de sa facilité d'emprunt, notamment l'obtention de l'approbation par la FDA de sa formulation F8 de la tésamoréline au plus tard le 31 mars 2024 et (ou) à obtenir le soutien continu de ses prêteurs. Le 27 février 2023, le prêteur a retiré la condition de soumettre à la FDA les résultats de l'étude de validation portant sur les facteurs humains au plus tard le 30 juin 2023 aux fins de l'accès à la tranche 2 de l'emprunt aux termes de la facilité d'emprunt (se reporter à la note 30 afférente aux états financiers consolidés annuels au 30 novembre 2022). La direction est d'avis que ses plans respectent toutes les autres clauses restrictives de la facilité d'emprunt pour lui permettre de prélever la tranche 2 de l'emprunt, de rembourser tous les billets non garantis de premier rang convertibles échéant le 30 juin 2023 et de respecter les clauses restrictives dans un avenir prévisible. Cependant, rien ne garantit que les plans de la direction se concrétiseront, puisque certains éléments de ces plans sont hors de son contrôle et ne peuvent être prédits à l'heure actuelle. Si les plans de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait être forcée de réduire ou de reporter des dépenses et des entrées d'immobilisations, de chercher à mobiliser du financement par l'émission de titres de capitaux propres ou d'obtenir des dispenses de ces clauses restrictives auprès du prêteur, si possible. La mobilisation de capitaux propres additionnels est tributaire de la conjoncture du marché. C'est pourquoi il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

En outre, la facilité d'emprunt comprend une clause restrictive qui interdit l'inclusion d'un paragraphe explicatif sur la continuité de l'exploitation dans le rapport annuel du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, mais le 27 février 2023, le prêteur a modifié la facilité d'emprunt de manière à ne pas tenir compte de l'exercice clos le 30 novembre 2022. L'emprunt à terme a été reclassé du passif courant, au 30 novembre 2022, au passif non courant en date du 28 février 2023 par suite de la dispense reçue au premier trimestre. Rien ne garantit que le prêteur acceptera de modifier la facilité d'emprunt ou d'accorder une dispense pour d'autres manquements éventuels aux clauses restrictives, le cas échéant.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ainsi que des charges présentées qui pourraient résulter de la résolution de cette incertitude et qui pourraient s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée aux fins des présents états financiers consolidés. Si la Société devait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation, une dépréciation significative de la valeur comptable des actifs de la Société, immobilisations incorporelles comprises, pourrait être nécessaire.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du premier trimestre de l'exercice 2023, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 29 156 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations gouvernementales et municipales et des fonds du marché monétaire.

La Société a modifié volontairement sa méthode comptable au cours de l'exercice 2022 afin de classer les intérêts payés et reçus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, tandis qu'ils étaient précédemment classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement et que les intérêts reçus étaient classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants de l'exercice 2022 qui figurent dans les présentes ont été révisés pour refléter ce changement de méthode comptable.

Pour le trimestre clos le 28 février 2023, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation sont demeurées relativement stables à 3 339 000 \$, contre 5 690 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022.

Au premier trimestre de l'exercice 2023, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 2 361 000 \$ sur les flux de trésorerie (incidence favorable de 42 000 \$ en 2022). Ces variations comprennent l'incidence favorable des débiteurs moins élevés (2 085 000 \$), d'une diminution des stocks (4 578 000 \$), d'une diminution des frais payés d'avance (1 644 000 \$) et des acomptes, ainsi que l'incidence négative de la diminution des créditeurs (6 545 000 \$). La diminution des stocks est principalement attribuable à la réduction prévue des stocks de Trogarzo.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a réalisé un produit net de 37 715 000 \$ tiré de l'émission d'un emprunt à long terme. Nous avons également encaissé un produit net de 2 871 000 \$ tiré de l'émission d'actions ordinaires à un investisseur institutionnel dans le cadre de notre programme de placements au cours du marché. Les principales sorties de trésorerie liées aux activités de financement au cours de l'exercice 2022 ont eu trait à l'achat de billets convertibles pour 28 819 000 \$ (y compris les coûts liés à l'achat) et aux coûts de financement différés de 1 527 000 \$ liés à l'établissement de la facilité d'emprunt.

Le 19 janvier 2021, la Société a réalisé un appel public à l'épargne visant le placement et l'émission de 16 727 900 unités de la Société pour une contrepartie en trésorerie brute de 46 002 000 \$, compte tenu de l'exercice intégral de l'option de surallocation. Les frais d'émission d'actions de 3 394 000 \$ ont donné lieu à un produit net de 42 608 000 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne »). Chaque bon de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 3,18 \$ jusqu'au 19 janvier 2024.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le premier trimestre de l'exercice 2023 comprennent une somme de 222 000 \$ liée à l'acquisition de matériel de recherche. Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 162 000 \$.

Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2023	2022				2021		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Revenus	19 908	21 421	20 811	19 268	18 557	18 754	17 852	17 787
Charges d'exploitation								
Coût des ventes								
Coût des produits vendus	4 693	5 909	5 292	7 759	4 878	5 191	4 283	4 714
Amortissement de l'autre actif	–	–	–	1 220	1 221	1 220	1 221	1 220
Frais de recherche et de développement	9 356	9 455	8 425	11 056	8 003	8 678	8 296	6 417
Frais de vente	6 814	7 809	8 404	15 371	7 807	8 193	7 657	6 901
Frais généraux et administratifs	4 452	3 956	4 209	4 823	4 368	3 537	3 633	3 884
Total des charges d'exploitation	25 315	27 129	26 330	40 229	26 277	26 819	25 090	23 136
Charges financières nettes	(4 940)	(2 078)	(1 879)	(1 644)	(1 285)	(1 817)	(2 254)	(1 023)
Impôt sur le résultat	(96)	(143)	(151)	(122)	(27)	(19)	(18)	(20)
Perte nette	(10 443)	(7 929)	(7 549)	(22 727)	(9 032)	(9 901)	(9 510)	(6 392)
Perte de base et diluée par action	(0,11)	(0,09)	(0,08)	(0,24)	(0,09)	(0,10)	(0,10)	(0,07)

Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats financiers

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments.

Changements récents de normes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires pour les changements de méthodes comptables, les nouvelles normes adoptées et les nouvelles normes publiées, mais non encore en vigueur.

Données sur les titres en circulation

Le 28 février 2023, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 96 806 299, la Société comptait aussi 8 130 550 bons de souscription en circulation et 5 000 000 de bons de souscription de Marathon émis et en circulation, tandis que le nombre d'options en cours attribuées aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 9 131 243. Nous avons également des billets émis et en circulation d'un montant en principal global de 27 500 000 \$ et venant à échéance le 30 juin 2023, par suite de l'appel public à l'épargne visant le placement de ces billets conclus le 19 juin 2018. Ces billets sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur à un prix de conversion de 14,85 \$, ce qui représente un taux de conversion d'environ 67,3401 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des billets. La conversion de la totalité des billets en circulation donnerait lieu à l'émission de 1 851 852 actions ordinaires.

Obligations contractuelles

Le 28 février, la Société a annoncé qu'elle avait conclu la première modification à sa facilité d'emprunt.

La Société et Marathon ont convenu de modifier les modalités de la facilité d'emprunt en retirant la condition de soumettre à la FDA les résultats de l'EFH à l'égard d'*EGRIFTA SV^{MD}* afin de permettre à la Société d'accéder à la deuxième tranche de 20 millions de dollars américains de la facilité d'emprunt et en permettant l'inclusion d'une note sur la continuité de l'exploitation dans le rapport de l'auditeur aux actionnaires pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 sans déclencher un cas de défaut.

La modification a été conclue en contrepartie de l'émission des bons de souscription de Marathon.

Contrôle interne

La Société a décelé une faiblesse importante, au 30 novembre 2022, dans les contrôles au niveau des processus ayant trait à la documentation de l'analyse et au suivi de certaines conditions et clauses restrictives incluses dans une entente de financement. Cette défaillance du contrôle s'est traduite par des contrôles inefficaces à l'égard de l'évaluation de l'incertitude quant à la continuité de l'exploitation, y compris les données financières sous-jacentes et les hypothèses qui étayaient l'information financière prévisionnelle ayant servi à établir les flux de trésorerie prévus et les besoins de liquidités aux fins du respect de certaines clauses restrictives de l'entente de financement visée. Se reporter à notre rapport de gestion annuel pour obtenir plus de détails.

La direction de la Société, notamment le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef des finances, a procédé à un examen de la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, ou en a demandé et supervisé étroitement l'évaluation, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée* au 28 février 2023. À la lumière de cet examen, le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef des finances ont conclu qu'au 28 février 2023, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'était pas efficace étant donné que la faiblesse importante décrite précédemment n'a pas encore été corrigée adéquatement.

L'équipe de direction de la Société a commencé à corriger les contrôles inefficaces ayant trait à la faiblesse importante décrite précédemment. La faiblesse importante ne sera pas considérée comme étant entièrement corrigée tant que les contrôles applicables n'auront pas fonctionné pendant une période suffisante et que la direction n'aura pas conclu, à l'issue de tests, que ces contrôles fonctionnent efficacement. Bien que la Société s'attende à ce que la faiblesse importante soit corrigée au cours de l'exercice 2023, elle ne peut pas être certaine de la date à laquelle la correction sera achevée. Si la Société ne parvient pas à corriger entièrement cette faiblesse importante ou à maintenir des contrôles internes efficaces à l'avenir, cela pourrait donner lieu à une anomalie significative dans les états financiers de la Société.

Hormis les mesures correctives présentées ci-dessus, au cours de la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023, il n'y a pas eu de changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Rapprochement du BAIIA ajusté

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 28 février	
	2023	2022
Perte nette	(10 443)	(9 032)
Ajouter :		
Amortissement ¹	939	2 184
Charges financières nettes ²	4 940	1 285
Impôt sur le résultat	96	27
Rémunération fondée sur des actions	576	1 442
BAIIA ajusté	(3 892)	(4 094)

¹ Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

² Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette.